



UNIVERSITÉ
LAVAL

Institut d'études anciennes
et médiévales

Chercheur·euse invité·e de l'Institut d'études anciennes et médiévales

Année universitaire 2024-2025

L'Institut d'études anciennes et médiévales offre chaque année, selon ses budgets, la possibilité à un·e ou deux chercheur·euse·s de séjourner à l'Université Laval pour collaborer avec un·e ou plusieurs membres de l'Institut (<http://www.ieam.ulaval.ca/recherche/membres/>).

Les candidatures sont ouvertes aux doctorant.e.s dont la recherche est suffisamment avancée, aux chercheur·euse·s post-doctorant.e.s, ainsi qu'aux professeur.e.s et chercheur·euse·s en poste.

La durée maximale de l'invitation prise en charge par l'Institut est de 1 mois, comprenant le voyage en classe économique et l'hébergement. La personne invitée sera hébergée dans les studios des résidences de l'Université Laval.

L'invitation doit d'abord être discutée avec un·e ou plusieurs membres de l'Institut, qui porteront officiellement la candidature. Il est souhaitable que l'invité·e envisage une collaboration avec au moins un·e autre membre de l'Institut.

Outre sa collaboration avec les chercheur·euse·s de l'Institut, la personne invitée devra présenter ses recherches au cours du Séminaire interdisciplinaire (<http://www.ieam.ulaval.ca/vie-a-linstitut/seminaires/>) et des Midis de l'Institut (<http://www.ieam.ulaval.ca/vie-a-linstitut/midis-eam/>).

La candidature devra comprendre :

- Un C.V. à jour ;
- Un projet de recherche de 1000 à 1500 mots.

Il est souhaitable que les candidatures, accompagnées du soutien d'un·e ou plusieurs membres de l'Institut soient adressées à la direction de l'Institut **avant le 1^{er} décembre 2023**, pour une invitation au cours de l'année universitaire suivante (septembre 2024 à avril 2025).

Toutes les candidatures reçues feront l'objet d'un examen par le comité scientifique de l'Institut.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Institut d'études anciennes
et médiévales

Une invitation d'une durée supérieure à un mois est envisageable. Elle devra alors être discutée avec le ou les chercheur·euse·s invitant·e·s, qui s'assureront de prendre en charge les frais supplémentaires.